

# CONVENTION POUR LES ANNEES 2023 ET 2024 ENTRE LA COMMUNE DE MARMANDE ET LE COLLECTIF OR NORMES POUR LA RESIDENCE DU COLLECTIF OR NORMES

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Raison sociale : **VILLE de MARMANDE**  
N° Siret : 214 701 575 000 18  
Code APE : 8411Z  
Licence entrepreneur de spectacles : 1/L-D-20-005147 - 2/L-D-20-005148 - 3/L-D-20-005149  
N° TVA intracommunautaire : FR 0B 214 701 575  
Adresse du siège social : Place Clémenceau – 47200 MARMANDE  
Téléphone : 05 53 93 47 35  
Représentée par : Madame Emmanuelle Marchand  
En sa qualité de : Adjointe à la Culture et au Patrimoine  
Ci-après dénommée **LA VILLE**, d'une part

## ET

Raison sociale : **LA SARL OR NORMES**  
Adresse du siège social : 23-25 rue du Général Sarrail – 86 000 Poitiers  
Adresse de correspondance : 23-25 rue du Général Sarrail – 86 000 Poitiers  
Téléphone : 06 82 57 98 56  
Siret : 53757411300016  
APE / NAF : 9001Z  
N° RCS : 537574113  
Licences entrepreneur de spectacles :  
TVA Intracommunautaire : FR60537574113  
Mail : [administration@collectifnormes.fr](mailto:administration@collectifnormes.fr)  
Représentée par : Martin Rossi  
En sa qualité de : Gérant  
Ci-après dénommée **OR NORMES**,

## IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

### **PREAMBULE :**

La Ville de Marmande, dans le cadre de sa politique culturelle, souhaite accueillir LE COLLECTIF OR NORMES en résidence et trouver avec lui des formes d'actions culturelles dans le court et moyen terme servant la politique culturelle de la commune. Ce projet est soutenu financièrement par la DRAC de NOUVELLE AQUITAINE.

## IL A ENSUITE ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 :**

#### OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la commune apportera son soutien au Collectif Or Norme pour son implantation en résidence pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024.

## ARTICLE 2 : PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE DE LA RESIDENCE :

### 2 – 1 Orientations générales :

- Favoriser l'élargissement de l'offre des présences artistiques dans la ville et prolonger l'action de Tek A(rt) tout au long de l'année.
- Mener un travail d'accompagnement de la relation artistes/publics sur un long terme et notamment dans le cadre d'une politique appuyée autour de la relation art, sciences, technologies et territoires.
- Prendre en compte la notion de territoire de Ville et développer un projet avec des acteurs dans et hors les équipements culturels, répartis dans la commune.
- Travailler à structurer une offre artistique professionnelle (diffusion, réflexion sur lieu de création, initiations aux métiers du numérique artistique, ...)
- Créer des passerelles artistiques de territoire avec l'agglomération et la zone PETR.
- Renforcer les liens avec le réseau professionnel et institutionnel national arts-science.

Le Collectif Or Normes commencera à travailler avec une somme de 5000 €, versée par la DRAC au titre l'année 2022 et pour une utilisation convenue avec la DRAC sur la saison 2022/2023.

Dans la convention de développement culturelle DRAC Ville, la ligne budgétaire est la suivant : Crédits sur lignes DAC ville - pour résidence numérique.

### 2 – 2 Projets année civile 2023

#### Il développera entre janvier et juin

##### **Projet Avé Marianne – Education artistique et culturelle - concert**

- Travail sur poèmes de Jacques Prévert
- Conception d'un clip vidéo (écriture, tournage, montage)
- Elèves collège Lycée
- Personnes handicapées adultes – Maison Arc en ciel – déjeuner de travail et échange longs sur ce projet avec l'équipe de la maison Arc-en-Ciel, décembre 2022. Elus et direction des affaires culturelles.
- Installation et restitution des clips
- Présence de Martin Rossi (développement), Christelle Derré (mise en scène), Guyomh (effets et design graphique) et David Couturier (musique et création sonore).
- Relier au 180 (Sainte-Bazaille – VGA) - Programmation du concert.

##### **Ateliers d'écriture numérique sur smartphone**

#### Créer une smart fiction :

- Comment raconter une histoire avec cet objet de communication que nous utilisons au quotidien et qu'ici, nous proposons d'investir comme canal de diffusion d'une fiction interactive.
- Format : écriture native – la forme de récit est à réinventer avec les codes du smartphone (texte, image, son, smileys, timing et instantanéité...).
- Relai via Médiathèque Albert Camus. Lien à la médiathèque de Biarritz.
- Travailler avec VGAS – centre de formation postbac sur le numérique artistique sur les relations expérience utilisateurs/interface projet.
- Proposition pour une classe à partir de la 3ème.

##### **Travail avec le centre-ville**

Installation en centre-ville et hors des structures culturelles institutionnelles d'un atelier de travail dans un tiers Lieu associatif, le Quai 31.

**Les temps de création artistique seront accompagnés de temps de médiation.** Cependant ils pourront être en lien ou détachés des projets (principaux) de créations en cours.

Dans le cadre de **Tek A(rt) 2023** et sur des lignes budgétaires distinctes, le collectif présentera du 15 au 18 mars, *Alix in wonderland – LILI Alix*, un dispositif de 5 cabines de réalité virtuelle, proposant une lecture - via casque VR - d'une traduction visuelle du texte de Lewis Carroll.

**En termes d'ingénierie**, le Collectif Or Normes et la Ville de Marmande partageront leurs points de vue respectifs sur un potentiel lieu de création accueilli à CESA'ME, dédié aux compagnies de spectacle vivant croisant les nouvelles technologies. Ce, dans un contexte national très favorable à l'émergence de ce type d'équipements.

### **Projet Village de dômes géodésiques**

Production 2023/2024 – Diffusion juillet 2024.

Temps de travail à Marmande sur dômes géodésiques.

Temps de rencontre autour de :

- La conception numérique (ordinateurs, applications et logiciels dédiés à la scène et à la machinerie scénique),
- Visites de classes (Education Nationale) en âge de comprendre ce processus à partir de 9 ans.
- Rencontre avec les classes et ateliers théâtre associatif.

### **Projet année civile 2024**

#### **Suite projet Village de dômes géodésiques**

Le projet *Village dômes géodésiques* verra le jour en 2024 à Marmande et sur deux communes de VGA.

Une recherche de co-financement à travers les **fonds européens** LEADER et FEDER est en cours. Un travail de portage commun de ce projet avec les services VGA vient confirmer un intérêt pour cette résidence à l'échelle du territoire du grand marmandais.

**Un avenant à cette convention viendra l'étoffer** sur le plan des contenus pas encore connus à ce jour et déterminés dans un échange entre le Collectif Or Normes et la Ville de Marmande.

### **2-3 – Répartition de l'enveloppe budgétaire allouée par la ville de Marmande.**

En termes de principe de règles de clé de répartition, il est convenu que la somme allouée par la Ville de Marmande au Collectif Or Normes se répartit en trois parts :

- 1 tiers en coproduction de création artistique
- 1 tiers en diffusion du répertoire
- 1 tiers en médiation culturelle - EAC

Par accord des deux parties, cette répartition pourra être revue de manière à servir le projet commun au mieux.

## **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE**

### **3.1. Mise en œuvre de la résidence**

La Commune s'engage à mettre tout en œuvre pour le bon déroulement du projet, dans la limite de ses moyens.

La Commune favorisera notamment la mise en relation du Collectif Or Normes avec les habitants de la commune et les structures locales. Pour ce faire, elle utilisera les outils de communication nécessaires à la résidence pour faire connaître ses actions aux habitants de Marmande. La commune ne pourra pas s'engager à mettre un personnel permanent à disposition de cette résidence.

La Direction des affaires culturelles met en œuvre et coordonne cette dernière.

### 3.2. Mises à disposition

Le collectif Or Normes sera accueilli régulièrement au **Petit théâtre** pour travailler sur des temps de disponibilité de l'équipement. Le temps de travail pourra concerner la création artistique et technique du projet Dômes géodésiques mais également la repise du spectacle *La Maladie de la Mort* (texte de Marguerite Duras). Planning défini en relation avec la direction des affaires culturelles.

**Le théâtre Comoedia** sera lui aussi mis à disposition une semaine par an au maximum, planning défini en relation avec la direction du théâtre.

### 3.3. Budget du projet

La somme allouée par la ville pour la réalisation de la résidence du Collectif Or Normes à Marmande s'élève à la somme de 15 000 € annuels soit 30 000 euros sur l'ensemble de la période.

Proposition budgétaire année civile	
Ville – année 2023	15 000 €
Ville – année 2024	15 000 €
<b>Total des deux années</b>	<b>30 000 €</b>

Au cas où un des partenaires renoncerait ou tarderait à intervenir, un avenant sera élaboré par la Ville et le Collectif Or Normes, précisant quels sont les actions affectées et les activités maintenues.

La Région de Nouvelle Aquitaine ainsi que l'ensemble des partenariats financiers possibles seront sollicités par la Ville de MARMANDE et le Collectif Or Normes dans le cadre de cette résidence, avec l'appui des présents signataires.

Un tableau de suivi budgétaire commun entre la Ville de MARMANDE et le Collectif Or Normes sera mis en œuvre.

#### La somme annuelle allouée par la Ville de Marmande pourra être dépensée :

Pour 2023 : entre janvier 2023 et août 2024.

Pour 2024 : entre janvier 2024 et août 2025.

### 3.4. Communication

Le Collectif Or Normes s'engage à apposer, en bonne place et d'une manière visible le logo de la commune de la Ville de MARMANDE sur l'ensemble des documents d'information (courriers, tracts, affiches, plaquettes d'informations, dossiers de presse...) relatifs à ce partenariat.

Le Collectif Or Normes tiendra par ailleurs informée la Commune de ses différentes actions, afin de les porter à la connaissance du public marmandais.

#### **ARTICLE 4 : BILAN ET EVALUATION**

Pour le 31 janvier N+1 de chacune des années de résidence au plus tard, un bilan d'activités et un budget réalisé de l'année passée, faisant apparaître clairement la mise en œuvre du projet artistique et culturel de la résidence sera présenté aux partenaires ainsi que la formalisation de l'année à suivre. Le projet de la seconde année étant travaillé entre les acteurs bien en amont.

#### **ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION- DATE D'EFFET.**

La présente convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024.

#### **ARTICLE 6 : MODIFICATION**

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

#### **ARTICLE 7 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION ET RESTITUTION DE LA SUBVENTION**

La présente convention pourra être résiliée de plein droit et sans préavis par la commune si la subvention n'est pas utilisée conformément à ce qui a été défini à l'article 2.

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 047-214701575-20230220-DELIB\_2023\_B\_10-DE



Il est convenu entre les parties que dans l'hypothèse où la direction artistique du Collectif Or Normes ne serait plus animée par ses deux fondateurs, quels qu'en soient les motifs, la présente convention serait résiliée de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une formalité quelconque.

**ARTICLE 8 : REGLEMENT DES LITIGES :**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente.

FAIT A MARMANDE

En trois exemplaires originaux,

LE : 26 /01/2023

POUR LA **COMMUNE**

LE MAIRE

POUR LE **COLLECTIF OR NORMES**